



Madame,  
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**Lundi 17 juin 2019 à 19H00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons,  
61 à 6220 Fleurus**

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE PUBLIQUE**

- 1. INFORMATION - Présentation de l'avant-projet du Service des Travaux.**
- 2. INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 01 avril 2019 - Budget 2019 - Modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire - Approbation.**
- 3. INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 01 avril 2019 – Modification du Règlement de travail du personnel communal.**
- 4. INFORMATION - Notification de l'Arrêté du Gouverneur : Décision du Conseil communal du 01 avril 2019 - Fabrique d'église Saint-Pierre de Wanfercée-Baulet – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2019.**
- 5. INFORMATION - Règlements complémentaires pris par le Conseil communal.**
- 6. TIBI – Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
- 7. TIBI - Proposition de désignation d'un représentant de la Ville de Fleurus au sein du Conseil d'Administration – Décision à prendre.**
- 8. S.C. "BRUTELE" - Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2019 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
- 9. S.C. "BRUTELE" - Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2019 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
- 10. I.P.F.H. - Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
- 11. I.P.F.H. - Proposition de désignation d'un représentant de la Ville de Fleurus, au sein du Conseil d'Administration – Décision à prendre.**
- 12. I.S.P.P.C. – Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
- 13. I.G.R.E.T.E.C — Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2019 — Ordre du jour — Approbation — Décision à prendre.**

14. **Association Chapitre XII "Urgence Sociale des Communes Associées Charleroi - Sud Hainaut" A.S.B.L. de droit public - Répartition du nombre de représentants de la Ville de Fleurus et du Conseil de l'Action Sociale, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration – Décision à prendre.**
15. **Association Chapitre XII "Urgence Sociale des Communes Associées Charleroi - Sud Hainaut" A.S.B.L. de droit public - Désignation de 2 représentants de la Ville de Fleurus au sein de l'Assemblée générale et proposition de désignation d'un représentant de la Ville de Fleurus, au sein du Conseil d'Administration - Décision à prendre.**
16. **Personnel communal - Modification du Règlement d'Ordre Intérieur du personnel des Centres Récréatifs Aérés - Décision à prendre.**
17. **PATRIMOINE - Cession gratuite de la S.A "LOTINVEST" à la Ville de Fleurus, d'un tronçon de voirie, sis à Fleurus, 3ème division, cadastré section C1631 A P0000, étant la rue des Blanchisseurs - Approbation du projet d'acte - Décision à prendre.**
18. **Cimetières - Etablissement d'un nouveau règlement général sur les cimetières, abrogeant celui approuvé par le Conseil communal du 18 février 2019 - Approbation - Décision à prendre.**
19. **Convention de collaboration entre le Service "P.C.S." et l'A.S.B.L. "Fleurus Culture", dans le cadre de l'organisation de l'inauguration de l'événement "Xpression", le 22 juin 2019 – Approbation - Décision à prendre.**
20. **Octroi d'un fonds de caisse, dans le cadre des Centres Récréatifs Aérés d'été – Décision à prendre.**
21. **Convention de participation solidaire des entités de la Zone de Soins Carolo (08) au fonctionnement du Service "Allô Santé" de l'A.S.B.L. "Service de Coordination des Soins A Domicile de la Ville de Charleroi" - Décision à prendre.**
22. **Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Renforcement de la gouvernance et de la transparence, dans l'exécution des mandats publics, au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales – Rapport annuel de rémunération écrit – Décision à prendre.**
23. **Fabrique d'église Saint-Pierre de Wanfercée-Baulet – Compte 2018 – Décision à prendre.**
24. **Fabrique d'église Sainte-Gertrude de Wagnelée – Compte 2018 – Décision à prendre.**
25. **Fabrique d'église Saint-Lambert de Wangenies – Compte 2018 – Décision à prendre.**
26. **Fabrique d'église Saint-Joseph de Wanfercée-Baulet – Compte 2018 – Décision à prendre.**
27. **Fabrique d'église Saint-Barthélemy d'Heppignies – Compte 2018 – Décision à prendre.**
28. **Fabrique d'église Saint-Joseph de Fleurus – Compte 2018 – Décision à prendre.**
29. **Fabrique d'église Saint-Laurent de Lambusart – Compte 2018 – Décision à prendre.**
30. **Facture n°30007111 de Civadis - Refus de paiement de la Directrice financière - Ratification - Décision à prendre.**

31. **EDUCATION-JEUNESSE - Convention de partenariat entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Bibliothèques de Fleurus" - Approbation - Décision à prendre.**
32. **Enseignement fondamental – Octroi de 82 périodes d’instituteur(trice) et 24 périodes de cours de néerlandais, à charge communale, pour l’année scolaire 2019/2020 – Décision à prendre.**
33. **Enseignement - Règlement communal et financier relatif à l'occupation des locaux communaux - Annexe 24 - Modification - Décision à prendre.**
34. **Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Octroi de 45/24 périodes professeurs et de 27/24 périodes de secrétariat, à charge communale, pour l’année scolaire 2019/2020 – Décision à prendre.**
35. **Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Convention de mise à disposition de locaux de l’Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS", à titre gratuit et en exclusivité, entre la Ville de Fleurus et l’A.S.B.L. "H-UP", afin d'y organiser des cours de danse, du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020 - Approbation - Décision à prendre.**
36. **Petite Enfance - Journée "Place aux Enfants" du 19 octobre 2019 – Convention à conclure entre la Ville de Fleurus et l’Athénée Royal Jourdan – Approbation – Décision à prendre.**
37. **Centres Récréatifs Aérés de la Ville de Fleurus – Centre Récréatif Aéré d’Eté 2019 - Convention à conclure entre la Ville de Fleurus et l’Athénée Royal Jourdan – Approbation – Décision à prendre.**

#### **SÉANCE A HUIS CLOS**

38. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’un maître de psychomotricité, du 08 mai 2019 au 28 juin 2019, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
39. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité d’Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice maternelle, du 13 mai 2019 au 28 juin 2019, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
40. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wanfercée-Baulet - Section de Wanfercée-Baulet centre - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice maternelle, du 13 mai 2019 au 28 juin 2019, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
41. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wanfercée-Baulet - Section de Wanfercée-Baulet centre - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’un maître de psychomotricité, du 08 mai 2019 au 28 juin 2019, à raison de 02 P/S - Décision à prendre.**
42. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wanfercée-Baulet - Section de Wanfercée-Baulet Pastur - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d’une institutrice maternelle, du 13 mai 2019 au 28 juin 2019, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
43. **Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mars 2019, d’un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative, suite à la nomination définitive, au 1<sup>er</sup> avril 2019 – Décision à prendre.**

44. Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mars 2019, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 24 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative, suite à la nomination définitive, au 1<sup>er</sup> avril 2019 – Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mars 2019, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 24 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative suite à la nomination définitive au 1<sup>er</sup> avril 2019 – Décision à prendre.
46. Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mars 2019, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 24 P/S, dans un emploi vacant – Régularisation administrative, suite à la nomination définitive, au 1<sup>er</sup> avril 2019 – Décision à prendre.
47. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, du 06 décembre 2018 au 03 février 2019, d'un maître de morale, à titre définitif – Constat.
48. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, du 09 janvier 2019 au 11 janvier 2019, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.
49. Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, du 21 janvier 2019 au 06 février 2019, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.
50. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
51. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
52. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, à accorder à une institutrice maternelle – Prise d'acte.
53. Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, justifiées par des raisons de convenance personnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.
54. Enseignement fondamental – Congé, pour prestations réduites en cas de maladie - Mi-temps médical à accorder, du 01 juin 2019 au 30 juin 2019, à une institutrice maternelle, à titre définitif – Constat.

FLEURUS, LE 05/06/2019

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Laurent MANISCALCO

Loïc D'HAeyer